



Commission  
des valeurs mobilières  
du Québec

Marché des capitaux

DÉCISION N<sup>o</sup> : 2003-MC-3030

**NUMÉRO DE PROJET SÉDAR: 582349**

DOSSIER N<sup>o</sup> : 19379

Objet : Co<sub>2</sub> Solution Inc.  
Demande de dispense de prospectus

Vu la demande présentée le 22 septembre 2003;

vu les articles 11 et 50 de la Loi sur les valeurs mobilières du Québec (la « Loi »);

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 307 de la Loi.

En conséquence, la chef du Service du financement des sociétés :

dispense Co<sub>2</sub> Solution Inc. de l'obligation d'établir un prospectus pour le placement de 4 208 663 actions catégorie B auprès des actionnaires de 9081-5044 Québec Inc. en échange de leurs titres dans le cadre d'un regroupement de sociétés, conformément aux informations déposées auprès de la Commission.

Fait à Montréal, le 24 octobre 2003.

La chef du Service du financement des  
sociétés,

*(s) Eve Poirier*  
Eve Poirier

IP/sv